

224C0350
FR0004056851-FS00161

4 mars 2024

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

VALNEVA SE
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 mars 2024, le groupe familial Grimaud a déclaré avoir franchi en baisse, le 4 mars 2024, le seuil de 15% des droits de vote de la société VALNEVA SE et détenir 12 812 866 actions VALNEVA SE représentant 24 149 608 droits de vote, soit 9,22% du capital et 14,92% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Groupe Grimaud la Corbière ²	12 132 158	8,73	22 836 989	14,11
Joseph Grimaud	122 924	0,09	214 532	0,13
Marie-Thérèse Grimaud	69 230	0,05	138 460	0,09
Frédéric Grimaud	276 746	0,20	537 940	0,33
Odile Grimaud	62	ns	62	ns
Agnès Grimaud	5 603	ns	10 184	ns
Anne-Marie Grimaud	779	ns	779	ns
Bruno Grimaud	26 703	0,02	53 340	0,03
Thomas Grimaud	4 684	ns	9 368	0,01
Financière Grand Champ ³	173 977	0,13	347 954	0,21
Total groupe familial Grimaud	12 812 866	9,22	24 149 608	14,92

Ce franchissement de seuil résulte de cessions d'actions VALNEVA SE sur le marché⁴.

¹ Sur la base d'un capital composé de 138 912 142 actions représentant 161 866 457 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Société par actions simplifiée (sise 3 La Corbière, Roussay, 49450 Sèvremoine) contrôlée par la Financière Grand Champ.

³ Société par actions simplifiée (sise 3 La Corbière, Roussay, 49450 Sèvremoine).

⁴ A cette occasion, la société Groupe Grimaud la Corbière a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 28 février 2024, le seuil de 15% des droits de vote de la société VALNEVA SE.